

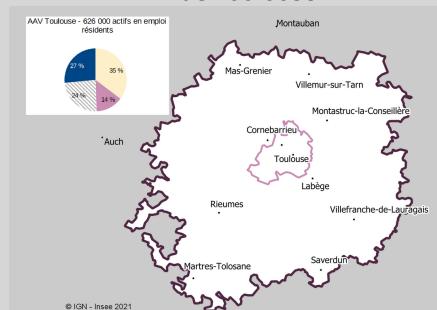


Sous embargo jusqu'au 23 septembre 2021 à 12h

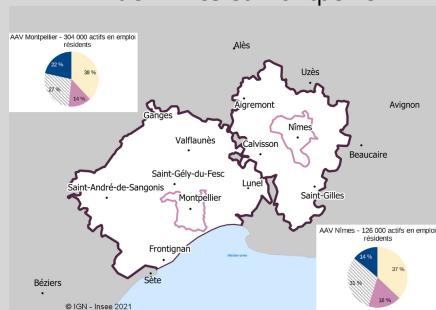
## Aires d'attraction de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes Pas d'accentuation des disparités résidentielles entre communes entre 1990 et 2017

Plus de la moitié des actifs occupés en Occitanie résident dans une des aires d'attraction des villes de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes

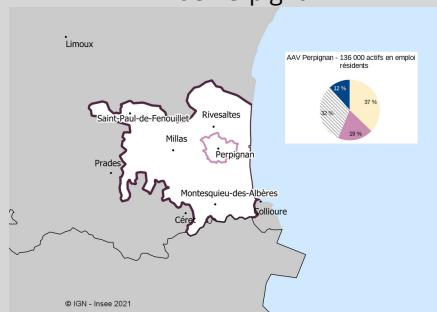
AAV de Toulouse



AAV de Nîmes et Montpellier



AAV de Perpignan



■ Aire d'attraction de la ville  
■ Pôle de l'aire d'attraction de la ville

Poids de la catégorie socioprofessionnelle (%)

- cadres
- employés
- ouvriers
- autres (professions intermédiaires, artisans, commerçants, agriculteurs...)

Source : Insee, recensement de la population 2017

De nombreux cadres résident dans ou à proximité des pôles de Toulouse et Montpellier  
Plus de mixité sociale dans les pôles de Perpignan et Nîmes

Les ouvriers moins présents dans les villes-centres

Mutations profondes des emplois depuis des décennies sans renforcement des disparités sociales résidentielles entre communes au sein de ces aires d'attraction

Un allongement des distances domicile-travail

- pour les actifs qui résident dans les couronnes des aires de Toulouse et Montpellier
- pour les ouvriers dans les aires d'attraction de Toulouse, Montpellier et Perpignan, et pour les cadres dans celle de Nîmes
- la voiture est de loin le mode de transport privilégié pour :  
7 actifs en emploi sur 10 sur les aires de Toulouse et de Montpellier,  
8 sur 10 sur celles de Perpignan et Nîmes



Pour en savoir plus : « Aires d'attraction de Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes - Pas d'accentuation des disparités résidentielles entre communes entre 1990 et 2017 », Insee Analyses Occitanie n° 110, septembre 2021

### Service Presse

medias-occitanie@insee.fr  
05.61.36.62.85

Réseaux sociaux  
Twitter.com/inseeoccitanie

